

Conseil Municipal du Jeudi 10 Avril 2025– 20 h 00
Salle du Conseil Municipal – Procès-Verbal

.....
Présents :

BAS Gilles	FERNANDEZ Agapito	LAUNAY Jean Paul	PONCET Catherine
BOST Marie Ange	FONTAINE Nathalie	MOREL Dominique	TRESPAILLE Denise
BOURCET Sandrine	GOYON Marie-Angélique		VIENNOT-RENAUDOT Nathalie
	JAMBON Michel	PALLE PARET Karine	
COLLARD Sophie	LANDRIX Jérémy	PELLETIER Bruno	

Excusés : **MOUROUX** Nicolas donne pouvoir à **LANDRIX** Jérémy
CATHERIN Denis

Approbation du procès-verbal du 27 mars 2025

Mme **PALLE PARET** demande aux conseillers s'ils ont des remarques à formuler sur le dernier procès-verbal de réunion, qui leur a été préalablement transmis.
Le procès-verbal du 27 mars 2025 est adopté à l'unanimité.

Mme Sophie **COLLARD** a été désignée secrétaire de séance par le conseil municipal.

1) Délibérations diverses

Objet : Approbation compte financier unique (CFU) 2024

Vu le code général des collectivités (CGCT)

Vu le Compte financier Unique 2024 du budget principal de Saint Cyr sur Menthon

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant les éléments susvisés,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le compte financier unique 2024 du budget principal de Saint Cyr sur Menthon et donne pouvoir à Mme la Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Objet : Affectation du résultat 2024 au budget primitif 2025 Budget Principal

Après l'approbation du compte financier unique de l'année 2024, Mme le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2024 du budget principal.

Elle rappelle le résultat excédentaire constaté sur le compte administratif 2024 est de 709 040,89 € en section de fonctionnement et un résultat déficitaire de 222 898,91 € en section d'investissement, ainsi que le montant des restes à réaliser en dépenses d'investissement d'un montant de 361 478,89 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de reporter au budget primitif 2025 du budget principal l'excédent cumulé de la section de fonctionnement et le déficit cumulé de la section d'investissement comme suit

Compte 001	Déficit cumulé de la section d'investissement	222 898,91 €
Compte 002	Excédent de fonctionnement reporté	124 663,09 €
Compte 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	584 377,80 €

Objet : Vote des taux des taxes locales d'imposition pour 2025

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que, comme tous les ans, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'augmentation ou non des taux d'imposition des taxes directes locales. Elle rappelle les taux en vigueur pour l'année 2024 :

- Taxe foncière bâti : 27.87 %
- Taxe foncière non bâti : 38.55 %
- Taxe d'habitation : 10.25 %

Ce dernier taux correspond à l'imposition des résidences secondaires et autres meublés non affectés à l'habitation principale.

Elle propose de maintenir ces taux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés fixe les taux des taxes directes locales pour 2025 comme suit :

- Taxe foncière bâti : 27.87 %
- Taxe foncière non bâti : 38.55 %.
- Taxe d'habitation : 10.25 %

Objet : Attributions des subventions aux associations pour 2025

Il revient au Conseil Municipal de répartir le montant alloué aux associations entre certaines associations communales, intercommunales, ou d'intérêt public.

Sur quoi, après avoir examiné chaque dossier soumis à son appréciation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, arrête la liste des organismes bénéficiaires et fixe pour chacun le montant de la subvention communale à attribuer, tel qu'il suit :

Restaurant scolaire	2 000.00 €
Classe Théâtre	1 025.00 €
Harmonie école de musique	5 500.00 €
Sou des Ecoles USEP	7 000.00 €
Café créatif	300.00 €
Amicale des Pompiers	2 300.00 €
Saint Cyr en Mouvement	575.00 €

Les dossiers peuvent être étudiés tout au long de l'année suivant les projets des associations. Certaines associations sont aidées également par la mise à disposition de locaux, matériels....

Objet : Vote du Budget Primitif 2025 du Budget Principal

Mme le Maire présente à l'assemblée le budget primitif 2025 pour le budget principal qui s'équilibre à 1 396 857,09 € en dépenses et recettes de fonctionnement et à 2 546 327,80 € en dépenses et recettes d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le budget primitif 2024 du budget principal équilibré en dépenses et recettes de fonctionnement à 1 396 857,09 € et en dépenses et recettes d'investissement à 2 546 327,80 €.

Commissions communales :

Vie locale (Marie Angélique GOYON)

La prochaine newsletter est en préparation.

Une nouvelle suggestion citoyenne nous a été envoyée avec une demande d'installation de composteur pour les bio-déchets. Un composteur sera fabriqué et installé au point d'apport volontaire.

Vizzia : le montant des amendes pour les dépôts peu volumineux sera revu à la baisse. (250€ au lieu de 500€)

Jeunesse (Sandrine BOURCET)

A l'initiative de la commission jeunesse et en collaboration avec les enseignants, les sapeurs-pompiers volontaires du SLIS feront une intervention de sensibilisation auprès des classes de l'école de St Cyr les 16 et 23 mai.

Voirie (Dominique MOREL)

Le devis des caméras pour le cimetière est validé, l'installation devrait être faite courant avril. Les travaux de la route de Bâgé et la route de la Tuilerie ont été réalisés.

Bâtiments (Agapito FERNANDEZ)

Travaux sacristie de l'église : la toiture sera faite en juin et l'intérieur en septembre.

La commune accueillera une formation à l'intention des élus organisée par l'Association des Maires de France le 23 avril prochain sur le thème de l'Intelligence artificielle. Madame le maire rappelle que ces formations sont à destination de l'ensemble des élus et gratuites. Le catalogue a été envoyé à chacun par mail pour information.

Une réunion publique se tiendra en mairie le 15 avril avec la société FMG pour présenter le projet d'implantation de panneaux photovoltaïques sur la zone de l'ancienne décharge.

Commission des finances : 17 avril

Prochain conseil : le 22 mai

La séance est levée à 22 h 00.

Le secrétaire



Madame le Maire,

